



Le congrès académique du SNES-FSU de Nantes se tient alors que le Président de la République a annoncé une série de mesures destinées à freiner l'épidémie : limitation des déplacements, recours systématique au télétravail, arrêt des cours en présentiel dans les établissements scolaires (seuls les enfants de personnels reconnus catégories prioritaires seront accueillis), passage en distanciel des enseignements et avancée pour tou.tes des vacances scolaires de printemps. Depuis plusieurs semaines, les scientifiques et les professionnels de la santé n'ont eu de cesse d'alerter le gouvernement sur la nécessité de prendre des dispositions afin d'éviter de telles mesures. Le Président de la République a superbement ignoré ces alertes, persistant dans ses erreurs et sa gestion autocratique de la crise : en méprisant les avertissements du monde scientifique et médical, le « premier épidémiologiste de France » a persisté dans sa politique et s'est enfermé dans un jusqu'au-boutisme que toute la population va maintenant payer. En avril dernier, il nous affirmait avoir tiré les leçons de cette crise ! Après avoir échoué sur la question des masques, puis des tests, la mise en œuvre de la vaccination est un nouvel échec du gouvernement. Les calendriers annoncés apparaissent pour ce qu'ils sont, alors que les doses de vaccins sont pour l'heure insuffisantes : de la communication déconnectée de la réalité.

Nombre de nos concitoyen.nes, dont certain.es étaient déjà dans des situations précaires, ont vu leurs conditions de vie à nouveau dégradées par cette crise sanitaire qui perdure. Alors qu'un arrêt de cette politique était plus que nécessaire, le gouvernement a profité de la crise sanitaire pour poursuivre et amplifier ses attaques à l'encontre des plus précaires, à l'image de la réforme de l'assurance chômage, et des libertés publiques individuelles avec la loi dite de sécurité globale. Les premier.ères de corvée, valorisé.es dans les discours, sont aussi les victimes de la politique libérale du gouvernement, qui entend faire payer la crise à la population : pour cela, il commence à agiter le chiffon de la dette et du « coût » des services publics. Le SNES-FSU refuse cette logique.

Fonction Publique

Depuis le début de la crise sanitaire, les Services Publics, malgré la politique d'austérité subie depuis plusieurs années, ont montré la richesse qu'ils constituent dans les périodes de crise et l'intérêt de leur présence dans la lutte contre les inégalités notamment territoriales. A rebours de ce renforcement indispensable, le gouvernement, après avoir instauré la loi dite de Transformation de la Fonction Publique qui porte un coup sérieux au paritarisme et aux garanties collectives qu'il apportait aux agent.es dans la gestion de leur carrière, continue à les détruire en supprimant toujours des emplois, tout particulièrement dans le second degré, alors que les effectifs continuent d'augmenter. Il prolonge le gel de la valeur du point d'indice entraînant une perte de pouvoir d'achat inédite. L'action Fonction Publique du 6 avril devra trouver des prolongements de mobilisation avec les citoyen.nes, les usager.es, les associations, les élu.es pour défendre et développer les Services Publics et la Fonction Publique qui sont des outils essentiels dans la réduction des inégalités.

Éducation Nationale

La fermeture des établissements annoncée mercredi 31 mars est le résultat de la stratégie de Jean-Michel Blanquer et de son refus de prendre en compte la réalité. Force est de constater qu'en un an, peu de choses ont évolué, le Ministre n'ayant rien fait si ce n'est pérorer dans les médias que « nous sommes prêts » ou que les établissements scolaires ne sont pas des lieux de circulation du virus. Ces dernières semaines ont prouvé le contraire. Absence d'anticipation, protocoles sanitaires insuffisants, fracture numérique toujours présente, outils toujours aussi peu fiables. A nouveau, la mise en œuvre de la continuité pédagogique soumet les enseignant.es à des prescriptions qui entaillent leur liberté pédagogique et les soumettent aux injonctions hiérarchiques locales. Certains personnels, comme les AED et les AESH, subissent aussi des pressions du fait de leur statut précaire, de la nature de leurs contrats et de leur assujettissement à une hiérarchie qui n'hésite pas à user du chantage et de la culpabilisation pour les empêcher de s'exprimer, de se réunir et de se mettre en grève. Le SNES-FSU est partie prenante de leur combat et continuera à s'impliquer pleinement avec elles et eux dans la construction de leurs mouvements.

Depuis des mois, les personnels alertent sur la réalité du terrain : dans notre académie, beaucoup de remplacements ne sont pas effectués, laissant de nombreuses classes sans enseignant.e pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Ce n'est que fin mars, lors d'une audience, que le rectorat a admis qu'il « gérait » la question des remplacements « par priorités » ! Le parallèle avec les hôpitaux ne peut nous échapper en ces temps de pandémie... Le besoin de personnels est patent, mais le Ministre de l'EN continue pourtant une politique d'austérité et supprime des emplois : il rend 200 millions d'euros dans le budget 2020 (l'équivalent de 4200 ETP) et supprime, pour la rentrée 2021, 1883 emplois au niveau national. Dans notre académie, rappelons que ce sont 93 ETP en Heures Postes qui sont retirés. La soi-disant compensation en Heures Supplémentaires ne compense pas ces suppressions puisqu'elle accroît la charge de travail des autres personnels. Il n'y aura, à

nouveau, pas de créations de postes de CPE à la rentrée prochaine malgré l'ouverture de nouveaux établissements, ces « nouveaux » postes étant pourvus par redéploiement, c'est-à-dire en gérant la pénurie. Alors que la situation épidémiologique a montré l'absolue nécessité d'étoffer les équipes de vie scolaire, les renforts en AED ne sont toujours pas pérennes et ne proposent à ces personnels qu'un horizon des plus précaire allant généralement d'une période de vacances à une autre... Après la promesse de Jean-Michel Blanquer de vacciner les enseignant.es en mars, rien n'a été mis en œuvre. La promesse d'Emmanuel Macron d'une vaccination à la « mi-fin avril » demeure, pour l'instant, une promesse en l'air : aucun calendrier de vaccination n'est à ce jour connu.

Des propositions ont été faites et des solutions existent pourtant : une vraie politique de tests, l'amélioration du bâti (aération notamment), la réduction du nombre d'élèves par classe, des recrutements supplémentaires, des allègements de programmes. Alors que les examens approchent, le Ministère n'a, pour l'instant, rien prévu, laissant enseignant.es, élèves et familles dans l'inquiétude et un stress grandissant pour la deuxième année consécutive.

En Education Prioritaire, l'expérimentation à laquelle participe notre académie se déploie. Le Rectorat a proposé à certains établissements un Contrat Local d'Accompagnement. Ces derniers doivent se prononcer sur l'entrée ou non dans le dispositif. Les moyens accordés à ce dispositif ne sont pas des heures postes, uniquement des heures supplémentaires : 100 IMP à taux 3, 78 263 euros de crédits pédagogiques, 42 794 euros de fonds sociaux supplémentaires, 4 750 euros au titre de l'école ouverte, 11 530 euros au titre de « Devoirs faits » et 2 940 HSE. Aucune garantie de pérennité des moyens n'a été donnée lors du CTA du 18 février 2021 présentant ce dispositif. Le SNES-FSU prépare une campagne afin de mobiliser les personnels contre la suppression des REP.

Les mesures RH d'accompagnement, évoquées lors de précédents échanges, sont confirmées : une inscription « automatique » au vivier 1 de la classe exceptionnelle et « des mesures favorisant la mobilité comme pour l'éducation prioritaire (à préciser) ». Les craintes que ces Contrats Locaux d'Accompagnement ne se substituent au classement actuel des REP et REP+ sont fortes, d'autant plus que nous savons que la suppression du label REP+ a été annoncée pour la rentrée 2022 simultanément à la révision de la cartographie des Politiques de la Ville. L'expérimentation actuelle s'apparente à un laboratoire pour l'attribution des moyens sur la base d'une contractualisation qui mettrait en concurrence établissements et personnels et ne permettrait pas de lutter contre les inégalités qui traversent notre système éducatif et qui sont particulièrement fortes dans les zones défavorisées. Il faut, au contraire, une politique ambitieuse pour l'Education Prioritaire incluant des moyens humains et financiers, ainsi qu'une extension de l'actuelle carte de l'Education Prioritaire, notamment aux lycées qui en ont été exclus.

Il est vital de décider d'un réel plan d'urgence pour l'Education Nationale, afin de la doter de moyens pour lui permettre de fonctionner décemment. Il faut également mettre un terme à la diffusion croissante des principes du nouveau management public. Celle-ci se traduit par exemple par une caporalisation des instances représentatives dans les établissements comme en témoignent les dernières évolutions concernant les conseils d'administration. Il faut combattre l'accentuation du tri social, résultante des réformes successives, particulièrement visible désormais aussi bien dans les cartes des langues que dans les offres d'options et spécialités. Plus spécifiquement, pour le baccalauréat, il nous faut nous battre contre le recours accru, sans réel cadrage national, au contrôle continu qui engendre d'énormes inégalités et induit une mise en concurrence entre les établissements.

Orientation

La fermeture des établissements intervient alors que les procédures d'orientation des élèves commencent juste à arriver. L'évolution qui touche l'orientation des élèves et les personnels qualifiés et compétents pour cette mission, les Psy-EN, est révélatrice du brouillage en train de s'opérer entre les missions des un.es et des autres. La circulaire sur le Professeur Référent Elève (PRE) crée une nouvelle fonction qui va devoir coexister avec le ou les professeur.es principaux déjà existants. Cette évolution au périmètre flou, conséquence de la destruction du groupe classe par la réforme du lycée, dégrade le travail de partenariat entre les différents personnels, transfère aux enseignant.es les missions des Psy-EN, invisibilisant du même coup ces dernier.es dans l'élaboration des projets, alors que ce sont les professionnels les plus compétents en matière d'orientation des élèves.

Les Psy-EN subissent aussi de nouvelles dégradations de leurs conditions de travail que la crise sanitaire a aggravées : le non remplacement de nombreux personnels (alors que le vivier existe parfois) augmente la charge de travail de ceux qui les pallient et dégrade le service rendu aux élèves, disparition d'outils, matériel informatique obsolète, explosion des demandes d'aide et de soutien alors que les personnels sont épuisés.

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a confié aux Régions les compétences en matière d'information sur les métiers et entraîne des évolutions aux conséquences néfastes pour les personnels comme pour les usagers. La disparition de la DRONISEP et de ses personnels, avec leurs compétences, prive les Psy-EN et les usagers des guides qui constituaient des outils de base pour l'accompagnement des jeunes et un appui important pour les professeur.es principaux. Le guide pour l'entrée dans le supérieur n'est plus qu'une coquille vide (le carnet d'adresses, essentiel, est inexistant) ; quant au guide pour l'après 3ème, un carnet d'adresses est en ligne, grâce à l'achat par la Région (en catastrophe et donc criblé d'erreurs) d'une extraction en PDF à l'ONISEP ! La dématérialisation, déjà entamée avec Parcoursup, se poursuit pour l'orientation post-3ème et rend la procédure illisible et incompréhensible pour les familles, particulièrement pour celles qui sont déjà fragiles et pose à nouveau la question de la fracture numérique. Le maintien de ces

brochures permettrait donc d'accompagner les publics les plus fragiles, leur disparition renforce encore les inégalités d'un système pourtant fortement marqué par ces dernières que la crise sanitaire a accrues.

Or, la mise à disposition d'outils d'information fait bien partie des nouvelles compétences de la Région qui, en procédant ainsi, prive les élèves les plus fragiles d'un outil précieux. Est-ce ainsi que le Rectorat entend « ne laisser personne au bord du chemin » ? En entretenant ces inégalités, l'Éducation Nationale laisse le champ libre à des associations et à des entreprises qui ont bien compris le marché que représente l'orientation, sans regard sur les contenus et sans souci de la laïcité : l'académie de Nantes, dans le cadre du « Printemps de l'orientation », affiche sur son site les prestations payantes de l'association IMPALA pour 149 euros à titre promotionnel, et relègue l'existence de CIO à plusieurs clics de là, dans le dédale des arborescences !

Réforme des concours et de la formation des enseignant.es et des CPE

La crise sanitaire ne peut que nous rappeler que les élèves ont besoin de personnels formés dans leurs classes. La formation initiale des enseignant.es est un enjeu fondamental pour l'école de demain : en s'y attaquant, le Ministre porte une nouvelle attaque contre le Service Public d'Education. La réforme de la formation des enseignant.es et des CPE et des concours mise en place à la rentrée 2021 ne va pas dans le sens d'une amélioration de la formation, mais bien d'une forte dégradation. Il prévoit que les étudiant.es soient utilisé.es comme moyens d'enseignement, seul.es en responsabilité de classe avant concours. La rémunération de 600 euros net pour ces étudiant.es contractuel.les est largement insuffisante et constitue une entrée dans le métier par la précarité. La prime de 600 euros des tuteurs qui les accompagneront est indigne et montre, à nouveau, le mépris du ministre pour ces personnels.

Ces « masters alternants » seraient affecté.es, dès la rentrée, sur des BMP de 6 heures qui leur seraient déjà réservés (au détriment des non titulaires...), ne permettant pas une entrée progressive dans le métier comme il le faudrait.

Les lauréat.es titulaires d'un master MEEF seront placé.es pour l'année de fonctionnaire stagiaire à temps plein, alors qu'ils et elles ne disposeront pas de la formation suffisante et pour certain.es n'auront aucune expérience de classe ; le crédit de 10 à 20 jours de formation, défini localement par une commission académique, n'a rien à voir avec la formation initiale nécessaire pour prendre en charge des élèves. Etre enseignant.e nécessite bien plus que ce crédit de formation ! Ne pas le reconnaître, c'est, à nouveau, mépriser l'ensemble de la profession ! Le SNES-FSU de Nantes s'engage activement dans le travail fédéral mené sur ces questions et une audience a été accordée à la FSU des Pays de la Loire début mai à laquelle le SNES-FSU de Nantes participera.

Action

La persistance de l'attitude méprisante du Ministre, l'accumulation de ses provocations, sa gestion calamiteuse de la crise sanitaire, posent le problème de sa légitimité : il doit démissionner.

Le Conseil Syndical du SNES-FSU de Nantes, réuni en congrès académique :

- appelle à se mobiliser avec les AESH, le 8 avril et au-delà, pour une revalorisation des salaires, l'attribution de contrats à temps complet pour des conditions de vie dignes de leur travail, l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens, pour un véritable statut de la Fonction Publique reconnaissant le métier d'AESH, pour des recrutements massifs d'AESH permettant aux élèves ayant des notifications d'être accompagnés à hauteur des besoins ;
- appelle à une mobilisation la plus unitaire possible pour réussir le 1^{er} mai 2021, journée internationale de lutte des travailleuses et travailleurs ;
- demande que dès maintenant des éléments de cadrage nationaux soient rapidement apportés au sujet des examens pour l'année scolaire en cours avec en tout premier lieu l'abandon du grand oral, des aménagements pour l'EAF et l'épreuve terminale de philosophie, et qu'il soit réfléchi à un aménagement des programmes pour les prochaines années scolaires. En collège, le SNES-FSU de Nantes prend acte du report partiel de Pix et de l'allongement d'ev@lang mais ne s'en satisfait pas et refuse ces certifications dont la logique attaque les diplômes et fait le jeu du privé ;
- demande une réelle campagne de tests dans les établissements scolaires à partir du 3 mai ;
- demande le lancement d'une campagne nationale pour que les promesses de vaccination faites par le Président de la République soient tenues et que les conditions de réouverture des établissements soient connues à l'avance et discutées avec les personnels et leurs organisations syndicales ;
- demande la levée des brevets sur les vaccins, et la gratuité des masques pour les élèves, les personnels ;
- proposera aux sections d'établissement de l'académie une information (selon des modalités diverses) sur les enjeux liés à l'orientation sous le double regard professeur.e/PSY-EN afin d'alerter sur les évolutions néfastes en cours pour tout.es.

Enfin, le SNES-FSU de Nantes entend apporter son soutien à l'UNEF et à ses représentant.es. Les attaques initiées par l'ancien ministre de l'Intérieur Christophe Castaner et l'escalade à laquelle se livrent la droite et l'extrême-droite ne sont pas acceptables. Cette politique qui vise à stigmatiser et à réprimer les organisations syndicales représente des atteintes graves aux libertés publiques et ne sauraient ainsi masquer la gestion erratique, arbitraire et inefficace de la crise sanitaire ainsi que la poursuite de sa politique libérale néfaste aux salarié.es des secteurs privé et public.

Texte adopté (31 pour – 3 abstentions)